

Votons SNJ-CGT DÈS LE 31 MAI 2018

Avec 2589 voix et 21,37% des voix le SNJ-CGT réalise le meilleur résultat de son histoire.

Avec seulement 36% de participation un second tour doit être organisé. Alors mobilisons nous !

RÉSULTAT DU 1ER TOUR

SNJ-CGT 21,37%
FORCE OUVRIÈRE 5,18%

SNJ 53,9%
CFDT 19,51%

Janvier 2018, à l'issue d'une grève de plusieurs semaines, la rédaction des *Actualités sociales hebdomadaires* (titulaires et pigistes réunis) obtient des embauches pour continuer à réaliser un magazine de qualité dans des conditions de travail dignes. Tout n'a pas été gagné mais à l'heure où les Bolloré, Drahi et autres Arnault concentrent les médias, dépècent les rédactions et maltraitent l'information, à l'heure où l'audiovisuel public est l'objet de restructurations drastiques, cette lutte de David contre Goliath apporte des raisons d'espérer. Les chiffres de la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP) sont parlants. Depuis 2009, le nombre de journalistes encartés ne cesse de chuter, passant de 37 390 à 35 047 en 2017, soit une baisse d'environ 300 par an! La profession se précarise dangereusement. Aujourd'hui, 72 % des premières demandes proviennent de salariés en contrat précaire (CDD et pigistes), contre 50 % en 2009. Sans compter tous ceux qui ne gagnent même plus assez pour obtenir le précieux sésame.

Danger sur l'indemnité de licenciement, le 13^e mois et la prime d'ancienneté

Les perspectives de 2018 ne sont guère plus réjouissantes. Les plans de licenciements se multiplient dans les médias. Les patrons de presse ont d'ailleurs été parmi les premiers à se jeter sur la « rupture conventionnelle collective », créée au 1^{er} janvier par les ordonnances Macron, comme au *Figaro* ou aux *Inrockuptibles*. Chez les journalistes, ces ruptures conventionnelles collectives font aussi courir le risque d'une remise en cause de la règle du « mois par année » pour le calcul de l'indemnité de licenciement. Une remise en cause déjà à l'œuvre dans les agences de presse, suite à une décision inique de la Cour de cassation.

Les ordonnances Macron, c'est aussi la possibilité de mettre à mort les conventions collectives, en particulier le treizième mois et

la prime d'ancienneté pour les journalistes. C'est une nouvelle attaque contre notre statut. **La CGT a été en pointe dans le combat contre ces ordonnances et dans les entreprises de presse**, le SNJ-CGT combat leur mise en place.

Votons SNJ-CGT !

Le SNJ-CGT lutte au quotidien dans les entreprises, dans la branche et au plan national. Il est de toutes les manifestations contre la casse des droits sociaux et de toutes les négociations : salaires et qualifications, santé, pigistes, protection des sources...

Le SNJ-CGT défend et soutient tous les journalistes dans toutes les formes de presse en butte à la mainmise des actionnaires et des publicitaires sur le contenu rédactionnel. Il condamne toutes les pressions politiques et revendique l'indépendance juridique des rédactions.

Pour toutes ces raisons, il est primordial de voter SNJ-CGT aux élections de la CCIJP. D'autant qu'avec la disparition des élections prud'homales, les possibilités de vote national pour les salariés sont devenues rares. Nous, journalistes, avons encore le bulletin de vote à la CCIJP.

Utilisons-le!



« Ne jamais confondre le métier de journaliste avec celui du publicitaire ou du propagandiste ; n'accepter aucune consigne, directe ou indirecte, des annonceurs. »

**Article 9 de la charte de Munich.
Déclaration des devoirs et droits du journaliste (1971)**



Censure : en France aussi

Le SNJ-CGT est engagé dans le combat pour la liberté de la presse, partout dans le monde. En France également. Ainsi, les cas de censure se multiplient sur Canal +. Dernier en date : Bolloré a fait retirer des plateformes numériques du groupe un reportage sur les manifestations au Togo, pays où l'actionnaire a de gros intérêts financiers. Les deux journalistes qui avaient laissé diffuser ce reportage dans le cadre de l'émission « L'effet papillon » ont été remerciés.

Censure également à l'égard du magazine *Challenges* pour avoir relaté les difficultés économiques de Conforama. Au nom du secret des affaires, le tribunal de commerce de Paris a ordonné le retrait de cet article du site Internet du magazine. Deux journalistes de *l'Humanité* viennent d'être mis en examen pour diffamation, suite à leur enquête sur la discrimination syndicale dans l'entreprise de recyclage Paprec. Les actionnaires ne supportent pas les journalistes qui font leur travail. Mais les politiques ne sont pas en reste. Plus soucieux de communication que d'information, ils entendent contrôler à l'extrême leur image. Ils choisissent leurs photographes, diffusent dans les médias les vidéos produites par leur service de communication, quand ils n'interdisent pas l'entrée de leurs meetings ou de leurs conférences de presse aux journalistes qui les dérangent...

À quoi sert la carte de presse ?

Cette carte convoitée est, en premier lieu, un outil de travail. C'est elle qui va vous permettre d'obtenir des accréditations, d'accéder à certains lieux, de justifier du caractère professionnel de votre activité auprès des pouvoirs publics ou des organisateurs de différentes manifestations.

C'est, en second lieu, un instrument de reconnaissance de votre travail et de votre statut. Elle vous distingue, vis-à-vis de vos interlocuteurs, des amateurs qui peuvent animer des blogs personnels sans toujours respecter les principes professionnels du journalisme ; elle signifie, en cas de litige, que vous relevez bien de la convention collective des journalistes et pouvez prétendre aux droits qui en découlent (clauses de conscience ou de cession...).

Posséder la carte augmentera parfois de manière automatique le tarif de vos piges ou le montant de votre salaire. Et un nouvel employeur se référera à votre carte de presse pour déterminer votre ancienneté professionnelle.

Précarité et auto-entrepreneuriat

La CCIJP dénombre 35 047 cartes accordées en 2017, dont 6 704 cartes « pigistes » (pigistes et CDD), auxquelles il faut ajouter 1 439 cartes « chômeurs ».

La précarité économique et sociale est de plus en plus prégnante. On constate une baisse du volume des piges, des CDD de plus en plus courts et un recours (illégal) de plus en plus fréquent aux CDD d'usage (contrats de un à quelques jours). Dans le cadre des plans de licenciement, les pigistes sont en première ligne des suppressions d'emploi. Face à cette situation, la commission accorde de plus en plus souvent la carte lors des premières demandes, même si les bulletins de salaire ne sont pas tous consécutifs. Concernant les revenus requis, sont pris en compte l'historique du demandeur et ses accidents de parcours. Il n'est pas rare que la carte soit accordée même si les 627 euros par mois (un demi-Smic) ne sont pas atteints.

La commission attribue également une carte de presse aux « journalistes » rémunérés sous statut d'auto-entrepreneur, dès lors que ceux-ci tirent le principal de leurs revenus d'une activité journalistique salariée. Il n'est bien sûr pas question pour le SNJ-CGT d'ouvrir davantage l'accès à la carte pour lesdits auto-entrepreneurs. Nous le savons, la plupart de ces journalistes n'ont pas choisi d'être des « entrepreneurs », ils y ont été contraints pour pouvoir continuer de travailler. Ils sont d'ailleurs pénalisés par la perte de leur carte de presse. Mais nous ne pouvons cautionner cette pratique illégale et cette sortie du Code du travail, avec tout ce que cela signifie en termes de conditions de travail, de rémunération et de protection sociale. Le SNJ-CGT s'oppose aux patrons qui, dans ce contrat « de gré à gré », ont toutes les cartes en main et imposent leur loi à ces faux « indépendants » tout en leur en ôtant tout moyen de se défendre.

Pour toutes les raisons évoquées plus haut, la présence d'un(e) pigiste à la commission nous paraît essentielle. Rappelons d'ailleurs que la seule pigiste qui siège à la commission est élue SNJ-CGT !

Ne pas confondre marketing et journalisme

La position du SNJ-CGT au sein de la CCIJP est très claire : la carte pour tous les journalistes mais rien que les journalistes. En cela, le dernier mandat nous a confortés. Le 16 octobre 2015, le Conseil d'État a dessiné des frontières précises. Dans sa décision, il exclut « la reconnaissance du statut du journaliste professionnel lorsque l'employeur a un objet principalement commercial ou promotionnel ». On ne peut pas être journaliste pour le magazine de McDo ou celui de la Fnac, puisqu'ils ont avant tout pour but de vendre des hamburgers ou des produits culturels. On ne peut pas être journaliste pour un site Internet comparateur de prix, comme des tribunaux administratifs ont voulu nous le faire croire.

Mais il y a encore du travail. La promotion, le marketing, le « brand content » (contenu vendu à des marques) progressent tous les jours et sous des formes de plus en plus floues. C'est pourquoi le SNJ-CGT revendique la consultation par les élus de chaque entreprise des bordereaux collectifs de renouvellement. Ces bordereaux, impératifs pour le traitement de plus de 35 000 dossiers annuels, sont bien trop opaques pour les huit commissaires journalistes et leurs suppléants qui ne peuvent pas tout connaître du monde des médias. Les élus du personnel, plus au fait des réalités des rédactions et des filiales au sein de leur groupe, pourraient ainsi devenir de vrais lanceurs d'alerte.

**Le journal
« est une œuvre
quotidienne qui
ne doit être confiée
qu'aux mains
expérimentées
des professionnels »,
ayant besoin
d'« un signe visible
de reconnaissance,
qui sera la carte
d'identité ».**

Rapport parlementaire
en vue de la création du statut
de journaliste, 1935

Un appel de Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT

Le secteur des médias traverse une grave crise. Le nombre de journalistes diminue, la précarité se développe, les conditions de travail se dégradent. La qualité de l'information en pâtit, et ce alors que le pluralisme est étouffé par la mainmise de quelques milliardaires sur la plupart des médias. Pourtant, la liberté de la presse est un droit fondamental, un pilier de la vie démocratique auquel la CGT attache une importance majeure. Les liens entre syndicalistes et journalistes sont nombreux. Ils permettent de diffuser des informations qui, sinon, resteraient secrètes. C'est pour cette raison que la CGT et le SNJ-CGT souhaitent que le secret des sources des journalistes soit pleinement respecté et qu'un véritable statut soit accordé aux lanceurs d'alerte.

Je vous appelle à apporter votre soutien aux candidates et candidats du SNJ-CGT à l'élection de la Commission de la carte de presse.

2009

37 390 cartes

2017

35 047 cartes

**une baisse d'environ
300 par an!**

2009

50%

2017

72%

**des premières demandes
proviennent de contrats
précaires (CDD et pigistes)**



Les candidats du SNJ-CGT

COMMISSION SUPÉRIEURE

TITULAIRE

Sabine Mellet (FMM-France 24)

SUPPLÉANTS

Lucie Tourette (pigiste)

Renaud Lambert (Le Monde diplomatique)

COMMISSION DE PREMIÈRE INSTANCE

TITULAIRES

Thierry Cerinato (pigiste)

Elisabeth Braconnier
(France 3 Bourgogne-Franche-Comté)

Michèle Herzberg
(Les Dernières Nouvelles d'Alsace)

Pablo Aiquel
(pigiste, La Gazette des communes)

Audrey Loussouarn (L'Humanité)

Dan Israel (Mediapart)

Babouse (François-Henry Monier)
(dessinateur, pigiste)

Eve Szeftel (AFP)

SUPPLÉANTS

Nathalie Simon (pigiste)

Emmanuel Vire (Geo)

Véronique Marchand
(France 3 Hauts-de-France)

Lionel Thompson (Radio France)

Marion Esquerré (ASH)

Dominique Carlier (Auto Plus)

Aurélien Constant (La Voix du Nord)

Jean-Baptiste Rivoire (Canal+)

RÉGIONS

ALPES (07-26-38-73-74)

Claudine Longhi-Bernard
(France 3 Chambéry)

Virginie Perrin (Autoroute info)

ALSACE (67-68)

Anja Vogel (Radio France Strasbourg)

Michel Frison
(Les Dernières Nouvelles d'Alsace)

AQUITAINE (24-33-40-47-64)

Xavier Ridon (pigiste)

Sabrina Corrieri
(France 3 Nouvelle-Aquitaine)

AUVERGNE-LIMOUSIN (03-15-43-63-19-23-87)

Sonia Reyne (pigiste)

Laetitia Théodore (France 3 Limousin)

BOURGOGNE, FRANCHE-COMTÉ (21-25-39-58-70-71-89-90)

Manuel Desbois (Le Bien Public)

Thierry Chauffour
(France 3 Bourgogne-Franche-Comté)

BRETAGNE (22-29-35-56)

Carole Collinet (France 3 Bretagne)

Serge Papail (Ouest-France)

CENTRE (18-28-36-37-41-45)

Hugues Le Guellec (La Nouvelle République du Centre-Ouest)

Mourad Guichard (pigiste)

CHAMPAGNE-PICARDIE (02-08-10-51-52-60-80)

Philippe Fluckiger
(Le Courrier Picard)

Philippe Lacoche (Le Courrier Picard)

CÔTE D'AZUR, CORSE (06-2A-2B-83)

Laurent Martinat (Var-Matin)

Nathalie Morin (France 3 Côte d'Azur)

LANGUEDOC-ROUSSILLON (11-30-34-48-66)

Jean-Marie Dinh (La Marseillaise)

Pierre Trouillet (France 3 Occitanie)

LORRAINE (54-55-57-88)

Frédéric Thouron (Le Canard enchaîné)

Chrystelle Mahieu (L'Est Républicain)

MIDI-PYRÉNÉES

(09-12-31-32-46-65-81-82)

Amélia Pujol (AFP)

Marie Martin (France 3 Occitanie)

NORD (59-62)

Sophie Filippi-Paoli (La Voix du Nord)

Gilles Durand (20 Minutes)

NORMANDIE (14-50-61-27-76)

Guillaume Le Gouic

(France 3 Basse-Normandie)

Rose-Aimée Curot (Le Figaro)

PAYS DE LOIRE (44-49-53-72-85)

Antoine Denéchère

(France Bleu Loire Océan)

Laurent Zarini (Le Courrier de l'Ouest)

POITOU-CHARENTES (16-17-79-86)

Jean-Michel Laurent (La Nouvelle

République du Centre-Ouest)

Antoine Morel

(France 3 Poitou-Charentes)

PROVENCE (04-05-13-84)

Claire Lacroix (France 3 Provence)

Nathalie Fredon (La Marseillaise)

RHÔNE (01-42-69)

Mouloud Aïssou

(France 3 Rhône-Alpes)

Claudio Rosmino (Euronews)

DOM-TOM

Karl Constable (Guyane La Première)

Manuel Marchal (Témoignages)

Syndicat national des journalistes CGT

263, rue de Paris – Case 570 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphone : 01 55 82 87 42 Télécopie : 01 55 82 87 45

Courriel : snj@cgt.fr – Site : www.snjcgf.fr

du 31 mai au jeudi 14 juin (13h comme pour le 1er tour).

En cas de problème, contactez-nous : snj@cgt.fr